MAIS QU'EN EST-IL ALORS?

Les grosses fortunes ne risquent-elles pas de s'installer à l'étranger?

Ce risque existe, mais des exemples provenant d'autres pays montrent qu'il est limité et surtout qu'il est souvent exagéré par les médias. Grâce à la collaboration internationale, à l'échange d'informations et à des mesures anti-abus ciblées, il est possible de limiter l'évasion fiscale.

Les acteurs du numérique ne risquent-ils pas de répercuter ces impôts?

Ce risque doit être pris en considération lors de l'élaboration de la taxe. Ce n'est toutefois pas une raison pour exempter les multinationales du numérique d'une contribution fiscale équitable, alors que d'autres entreprises paient des impôts sur leurs activités. A l'inverse, tous les acteurs seraient soumis à cette taxe, mais nous pourrions réduire la facture pour les entreprises qui s'acquittent déjà de l'impôt des sociétés en Belgique.

Pourquoi instaurer de nouveaux impôts alors que la Belgique figure déjà parmi les pays les plus lourdement imposés?

Il est vrai que la pression fiscale en Belgique est élevée, mais elle est répartie de manière inégale. Ce sont surtout les revenus du travail qui sont lourdement imposés, tandis que les grosses fortunes et les revenus du capital bénéficient d'un traitement fiscal plus favorable. Nous ne plaidons donc pas pour une augmentation de la fiscalité ou pour de nouveaux impôts pour tout le monde, mais pour une répartition plus équitable des charges, de sorte que chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Un budget dans lequel **vous comptez**

www.lacsc.be/alternatives

CSC

UNE AUTRE POLITIQUE EST POSSIBLE

Notre pays traverse actuellement une période difficile sur le plan budgétaire. Des mesures s'imposent. Or il existe des alternatives aux choix opérés par le gouvernement Arizona. Des alternatives qui placent la justice sociale et une répartition équitable de la prospérité au cœur des priorités, sans perdre de vue les intérêts des travailleurs.

Dans ce flyer: des impôts équitables

FIN DES SUBVENTIONS INUTILES ACCORDÉES AUX ENTREPRISES	**€ 4,93 MILLIARDS**
+ **FIN DES CONSTRUCTIONS FISCALES BANCALES**	**€ 15,18 MILLIARDS**
+ **STATUT CORRECT AVEC DES COTISATIONS CORRECTES POUR TOUS**	**€ 2,19 MILLIARDS**
+ **MEILLEURE PERCEPTION ET UTILISATION DES IMPÔTS EXISTANTS**	**€ 2,37 MILLIARDS**
+ **IMPÔTS ÉQUITABLES**	**€ 5,31 MILLIARDS**
Taxe sur les activités numériques	€ 0,31 milliard
Impôt sur la fortune	5 milliards

= **PLUS DE 29 MILLIARDS D'ALTERNATIVES!**

CSC

Un budget dans lequel **vous comptez**

IMPÔTS ÉQUITABLES
5,31 MILLIARDS D'EUROS

TAXE SUR LES ACTIVITÉS NUMÉRIQUES: 310 MILLIONS D'EUROS

De quoi s'agit-il? Les grandes entreprises numériques peuvent engranger des recettes considérables en Belgique sans que leurs bénéfices y soient imposés dans la même mesure que ceux des entreprises traditionnelles. Leurs modèles économiques internationaux leur permettent d'organiser leurs bénéfices de manière fiscalement avantageuse entre différents pays.

Pourquoi voulons-nous changer ce système? Les multinationales numériques bénéficient souvent d'un avantage concurrentiel par rapport aux entreprises qui organisent leurs activités et leurs impôts au niveau local. Par ailleurs, elles utilisent les infrastructures publiques et les réseaux numériques sans toujours apporter une contribution fiscale proportionnée.

Quelle est notre alternative? La CSC souhaite instaurer un impôt minimum sur le chiffre d'affaires issu des activités numériques et du commerce électronique généré en Belgique. Par ailleurs, nous proposons une taxe sur le trafic de données, afin que l'utilisation de notre infrastructure numérique – qui constitue aujourd'hui le modèle économique des entreprises étrangères – contribue également au financement de la transition énergétique.

IMPÔT SUR LA FORTUNE: 5 MILLIARDS D'EUROS

De quoi s'agit-il? La Belgique ne dispose actuellement d'aucun impôt général, progressif et annuel sur le patrimoine net total des personnes physiques. De ce fait, les grosses fortunes sont moins lourdement imposées que les revenus du travail.

Pourquoi voulons-nous changer ce système? La répartition fiscale actuelle fait que les ménages les plus aisés contribuent relativement peu au regard de leur capacité financière. Cette situation renforce les inégalités de patrimoine et fait peser une part disproportionnée de la pression fiscale sur les travailleurs.

Quelle est notre alternative? La CSC souhaite instaurer un impôt progressif sur le patrimoine net, à hauteur de 1% sur la tranche comprise entre 1 million et 1,5 million d'euros, de 1,25% sur la tranche comprise entre 1,5 million et 2 millions d'euros et de 1,5% au-delà de 2 millions d'euros. L'impôt tiendrait compte à la fois des biens mobiliers et immobiliers, y compris l'habitation propre, mais n'imposerait que le patrimoine après déduction des dettes.